



Veille législative

T1 2019

Avis d'abrogation des jeux de loterie instantanée de la Française des jeux dénommés « **Miel d'Or** »
[FDJ, fin de commercialisation de jeux de loterie sur Internet et hors Internet]

Règlements particuliers relatifs aux jeux de loterie instantanés de La Française des jeux accessibles SUR INTERNET dénommés « **ASTRO** », « **Le Défi de la Jungle** », « **HARALD** », « **Precius Aurus** » et HORS INTERNET dénommés « **QUITTE OU DOUBLE** », « **TELLEMENT BLING BLING** »
[FDJ, commercialisation et règlement de nouveaux jeux de loterie sur Internet et hors Internet]

Décision n° 2018-022 du 13 décembre 2018 portant délégation de pouvoirs au président de l'ARJEL

Liste des opérateurs de jeux ou paris en ligne agréés ARJEL au 8 novembre 2018

Modification du 1er janvier 2019 relatif aux règlements de la Française des jeux
[FDJ, nouvelles modalités de prise de jeu en cas de mise supérieur à 2000 euros, nouvelles modalités de mise en paiement des gains selon le montant perçu]

Modification du 25 janvier 2019 relatif au règlement pour l'offre de paris sportifs à cotes de La Française des jeux proposée en points de vente
[FDJ, nouvelles modalités de prises de jeu]

Modification du 5 mars 2019 relatif aux jeux de La Française des jeux dénommés "LOTO FOOT"
[FDJ, nouvelles règles particulières applicables au 1er rang de gain de certains événements]